

Identification de l'emploi

N° de l'emploi : PR 0074 Nature de l'emploi : PR Section CNU : 22	Composante : UFR Arts et Sciences Humaines Équipe de recherche : Intru
---	---

Situation de l'emploi

V : vacant Date de la vacance : 1 ^{er} septembre 2024 Date de la prise de fonction : 1 ^{er} septembre 2025	Article de référence : 46.1 (Articles 46 et 26 du décret N°84-431 du 6 juin 1984 modifié)
--	--

Profil général

Arts visuels des XX ^e et XXI ^e siècles.

MOTS-CLES :

Arts visuels, culture visuelle, XX ^e -XXI ^e siècles, histoire, théorie
--

Descriptif en anglais : *Art history Professor*

Job profile : *Visual art of the 20th and 21st centuries*

Research fields : *The position is open to specialists whose work aligns with the themes of the InTRu research unit.*

Profil enseignement

<p>Filières de formation concernées : Département d'histoire de l'art, UFR arts et sciences humaines, université de Tours</p> <p>Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement : Les charges d'enseignements comprennent des CM et des TD, et impliquent un investissement en L1, L2, L3 et Master. La ou le PR sera amené·e à assurer aussi bien des enseignements généralistes que des enseignements au plus proches de ses spécialités concernant les arts du XX^e et XXI^e siècles. Une volonté de désenclaver l'histoire de l'art en termes de corpus et de géographie artistique ainsi qu'une capacité à transmettre les enjeux actuels de l'art à l'ère de la globalisation seront grandement appréciées. La ou le PR devra aussi conforter et développer les activités pédagogiques en lien avec le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré, le Musée des Beaux-Arts de Tours et les différents acteurs associatifs et institutionnels de l'art contemporain en région. Le ou la PR sera appelé·e à prendre en charge une partie des tâches liées aux fonctions d'enseignant·e-chercheur·e : responsabilité d'année, direction du département... D'une manière générale, il s'agit de participer aux tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'UFR et de la section histoire de l'art en son sein.</p>
--

Contact enseignement

Département d'enseignement : Histoire de l'art Lieu(x) d'exercice : université de Tours Equipe pédagogique : Histoire de l'Art Nom directrice département : Lucie Gaugain Tel directrice dépt. : 06-84-14-81-18 Courriel directrice dépt. : lucie.gaugain@univ-tours.fr
--

Profil recherche :

Le poste est ouvert aux spécialistes des arts visuels (peinture, sculpture, performance, gravure, photographie, livre) du XXe au XXIe siècle, dont les travaux s'inscriront dans les thématiques de recherche du laboratoire InTRu (EA 6301), c'est-à-dire les interactions, transferts et ruptures dans l'art et la culture, avec un intérêt fort pour les enjeux transnationaux, les circulations intermédiaires et les approches interdisciplinaires.

Ces travaux pourront se déployer dans les directions qui correspondent aux principaux axes de recherche du laboratoire : l'histoire des rapports entre texte et image, l'étude critique des hiérarchies artistiques et culturelles et leurs enjeux sociaux et politiques, l'intérêt pour les questions spatiales, territoriales ou urbaines. Un intérêt particulier pour les questions de genre, ou pour les enjeux liés aux pensées décoloniales, sera également apprécié.

Pour plus d'information sur l'actualité de l'équipe de recherche, voir le blog de l'équipe : <http://intru.hypotheses.org/>

Contact recherche

Lieu(x) d'exercice : Laboratoire InTRu, Université de Tours, site Tanneurs (3, rue des Tanneurs, 37000 Tours)

Nom directeur labo : Laurent Gerbier

Courriel directeur labo : laurent.gerbier@univ-tours.fr

Page internet : <http://intru.hypotheses.org/>

Descriptif labo et/ou projet : voir l'onglet « qui sommes-nous ? » sur le blog de recherche (<http://intru.hypotheses.org/>)

Laboratoire(s) d'accueil :

Type (UMR, EA, JE, ERT)	N°	Nombre de chercheurs (le cas échéant)	Nombre d'enseignants-chercheurs
UR	6301	—	10

Modalités d'audition des candidats (Article 9-2 du décret du 6 juin 1984 modifié)

Mise en situation professionnelle : OUI NON

Les maîtres de conférences nouvellement nommés (à l'exception de ceux recrutés par voie de mutation) bénéficient d'une décharge de service d'enseignement de 32 h ETD pendant leur année de stage, puis à leur demande de 32 h ETD au cours des 5 années suivant leur titularisation.

Des formations pédagogiques seront proposées par l'université pendant ces heures de décharge. Les enseignants-chercheurs qui bénéficient de cette décharge ne peuvent pas être rémunérés pour des enseignements complémentaires.

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une Zone à Régime Restrictif (ZRR) au sens de l'article R413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourra intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret 84-431 du 6 juin 1984.

Ce poste, comme tous les postes de notre université, est ouvert aux candidats en situation de handicap.